



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 974-269740122-20250407-DELCCASN8_04_25-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 AVRIL 2025 A 9 HEURES 30

Affaire N°8 : Organisation d'un séjour intergénérationnel dans le cadre du projet Habitat Inclusif

Objet : Affaire N°8:
Organisation d'un séjour intergénérationnel dans le
cadre du projet Habitat Inclusif

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES ELUS	Membre issu du Conseil Municipal Monsieur Harry MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Rose Andrée MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Marie Josée HUET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL
	Représentante des associations de personnes handicapées HANDISPORT – Madame Joceline HUET

Les membres en exercice étaient de : 9

Présents : 5

Procuration : 0

Exprimés : 5

Résultat du vote

- Pour : 5

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ETAIENT ABSENTS:

MEMBRES ELUS	Monsieur le Maire Président du CCAS Monsieur Patrick LEBRETON
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Vanessa COLLET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU
	Représentant des associations Familiales UDAF- Monsieur Charles VIENNE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil : Madame Marie Josée HUET, membre élue issue du conseil municipal, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Résumé: Dans le cadre du programme d'Habitat Inclusif piloté par le CCAS, une action intergénérationnelle est prévue du 14 au 18 avril 2025 à Cilaos, en partenariat avec le collège Achille Grondin. Cette action rassemble un groupe de jeunes hébergés à l'internat du collège et un groupe de seniors issus de l'habitat inclusif et d'associations locales. Elle implique la mobilisation du coordonnateur Habitat Inclusif pour l'accompagnement logistique, les missions sur site et la coordination intergénérationnelle. Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser l'organisation du séjour ainsi que la prise en charge des frais de mission y afférent.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Président expose :

Dans le cadre du programme d'Habitat Inclusif piloté par le CCAS, une action intergénérationnelle est prévue du 14 au 18 avril 2025 à Cilaos, en partenariat avec le collège Achille Grondin.

Cette opération regroupe :

- Un groupe d'élèves hébergés à l'internat du collège de Cilaos du 14 au 17 avril,
- Un groupe de seniors issus de l'habitat inclusif ainsi que des associations Badéra et de la Fédération des clubs seniors, hébergés à proximité dans des gîtes partenaires, jusqu'au 18 avril.

Les journées intergénérationnelles se dérouleront principalement du lundi 14 au mercredi 16 avril, période pendant laquelle les jeunes et les seniors interagiront autour d'activités communes. À compter du jeudi 17 avril, les élèves quitteront Cilaos, tandis que les seniors poursuivront le séjour jusqu'au vendredi 18 avril, en autonomie, accompagnés par les encadrants associatifs.

Au titre de ce séjour, plusieurs activités seront proposées telles que :

- maison de la broderie
- village artisanal
- activités sports santé
- (kayak, vélonautic, pédalo, paddle)

Il est donc proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser l'organisation du séjour intergénérationnel dans le cadre du projet Habitat Inclusif du 14 au 18 avril 2025 à Cilaos ;
- d'autoriser la prise en charge des frais de mission afférents à la participation de M. Djamil Gangate selon les modalités précédemment approuvées par le conseil d'administration,
- d'autoriser la prise en charge des frais d'hébergements du groupe habitat inclusif (4 personnes) dans la limite de 300 euros,
- d'autoriser le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice-Président, à signer tout document ou pièce se référant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CCAS

Objet : Organisation d'un séjour intergénérationnel dans le cadre du projet Habitat Inclusif

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°8,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : L'organisation du séjour intergénérationnel dans le cadre du projet Habitat Inclusif du 14 au 18 avril 2025 à Cilaos est approuvée.

Article 2 : La prise en charge des frais de mission afférents à la participation de M. Djamil Gangate selon les modalités précédemment approuvées par le conseil d'administration est approuvée.

Article 3 : La prise en charge des frais d'hébergements du groupe habitat inclusif (4 personnes) dans la limite de 300 euros est approuvée.

Article 4 : Le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice Président, est autorisé à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait copie conforme,

Le Vice Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Marie Josée HUET
	

